

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	11 février 2025
Délibération N°	02
Date de la convocation	31 janvier 2025
Objet	1.1.1 Frontignan - 1405 - Démolition de l'immeuble de la résidence Pasteur (10 logements collectifs), du bureau de gestion ainsi que des 5 boxes accolés - 6051

L'an deux mille vingt-cinq le onze février à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Serge RABINEAU
Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Manar BOUIDA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Sabine SCHURMANN, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Jérôme CAPDEVIELLE
Auguste CHOMEL
Christophe DESTAING
Daniel ROBEQUAIN
Anne VAN DEN BROECK

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Clémence ARTIERES (pouvoir à Mme ANNEYA)
Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)
Régine ILLAIRE (pouvoir à MME PESTEIL)
Nicole MORERE (pouvoir à M RIGAUD)
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20250211-20250211-02-DEV-DE
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025

Objet : 1.1.1 - FRONTIGNAN

1405.10 - Démolition de l'immeuble de la résidence Pasteur (10 logements collectifs), du bureau de gestion ainsi que des 5 boxes accolés - 6051.

Le 11 février 2025,

Le Conseil d'Administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1er février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 et n°AD/290424/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants.

Considérant la nécessité de procéder à la démolition et reconstruction de l'ensemble des 150 logements de la cité Pasteur sur Frontignan,

Considérant l'adoption du schéma urbain de cette résidence en différents phasages dont la première concerne la démolition de l'immeuble 1405.10 comprenant 10 logements collectifs, d'un bureau de gestion ainsi que des 5 boxes accolés à la résidence,

Considérant le lancement d'un appel à candidatures pour la désignation d'un maître d'œuvre démolition, la réalisation des diagnostics nécessaires avant démolition et d'un appel d'offres pour l'entreprise de démolition,

Considérant que cette démolition est programmée en septembre 2025,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

D'autoriser le lancement de la 1^{ère} phase de démolition de 10 logements, du bureau de gestion et des boxes, résidence Pasteur sur la commune de Frontignan, pour un montant de travaux prévisionnel de 165 000€ HT et pour un prix de revient de 222 044€ HT

ARTICLE 2 :


D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Vincent GAUDY', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat illegible.